

Comment protéger

TUTUELLE

CURATELLE

ET AUTRES
MESURES DE
PROTECTION

un proche ?

Information ouverte à tous

Le jeudi 10 octobre 2019

À 14h45

Salle d'animation - Centre Hospitalier de la Roche aux Fées (Janzé)

Présenté par

l'EMJI 35

*Equipe de Mandataires
Judiciaires Inter-
Etablissements 35*

Que dit la loi ?

Qu'elles sont les mesures
de protection ?

Questions ouvertes

Un moment convivial vous sera proposé à l'issue de cette rencontre pour permettre de poursuivre cet échange.



Inscriptions préconisées

- A l'accueil de l'établissement
- Par téléphone au : 02 99 47 54 00
- Par mail : secretariat@hopital-janze.fr